

Le Petit Jouillatrail 2022

I. Présentation de la course

Dimanche 04 Septembre 2022

Un parcours au bord de la Creuse, dans un espace préservé et des sentiers ludiques.

Idéal pour les sportifs qui veulent découvrir le trail avec un parcours court, technique et rythmé !

II. Détails techniques

Le Petit Jouillatrail est une épreuve de course à pied de type Trail se déroulant en quasi-totalité sur des chemins et des sentiers au travers un parcours de 15km avec 450 D+ environ, départ le dimanche 04 Septembre 2022 à 09H30

III. Modalités d'inscription:

1. Inscription en ligne sur le site courir36: www.courir36.fr, le 03 Septembre 2022 au magasin SPORT 2000 à Guéret ou sur place le jour de la compétition.
2. Certificat médical

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Ces pièces seront obligatoirement déposées en même temps que l'inscription afin de valider définitivement l'inscription.

AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER COMPLET

Règlement – Le Petit Jouillatrail

Dimanche 04 Septembre 2022

Article 1 : Participation

La participation à cette épreuve implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

– l'épreuve 15 km est ouverte à partir de 18 ans – catégorie Juniors.

Tout participant au Trail s'engage à respecter le parcours dans sa totalité.

Article 2 : Date, départ et horaires

- Dimanche 04 Septembre 2022 : 09H30 : Le Petit Jouillatril – 15 km

Départ groupé de la plage de Lavaud – Lavaud - 23220 JOUILLAT

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont possibles

- **en ligne** sur le site : www.courir36.fr
- au magasin SPORT 2000 à Guéret la veille de la course
- sur place le jour de la course

Droits d'engagement :

- **8€ jusqu'au 02/09/2022 minuit**
- **10€ sur place le jour de la course**

Fermeture des inscriptions le 04/09/2022 à 09H00.

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Ces pièces seront obligatoirement déposées avant le retrait des dossards, afin de valider définitivement l'inscription.

AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER COMPLET

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Cette inscription comprend le dossard, les classements, les récompenses.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif**

que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 4 : Retrait des dossards

A partir du Samedi 03 Septembre 2022 au magasin SPORT 2000 à Guéret

Ou

Le Dimanche 04 Septembre 2022 sur le parking de la plage de Lavaud jusqu'à 09H15.

Article 5 : Matériel

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo.

Matériel obligatoire :

- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.

Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard.

L'usage de battons est interdit sous peine de sanction.

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux canicross.

Article 6 : Parcours, barrière horaire et balisage

Le 15 km est un circuit balisé sans barrière horaire.

Le système de balisage sera organisé avec des rubalises attachées aux arbres, des piquets et un système de marquage au sol.

Article 7 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

Article 8 : Ravitaillement

Le Trail est une épreuve en semi-autonomie (esprit Trail).

Sur le 15 km : 1 ravitaillement liquide et solide au Km 7 environ.

Un ravitaillement complet à l'arrivée de la course.

Article 9 : Arrivées

L'arrivée du Trail est prévue à la plage de Lavaud.

Les participants seront ensuite invités à assister à la remise des récompenses.

Article 10 : Classement et récompenses

Aucune prime ne sera remise. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Un classement individuel sera établi.

Des trophées et des lots seront remis aux trois premiers hommes et femmes du classement scratch sans distinction de catégories d'âge ; et une tombola sera ouverte à tous à condition d'être présent lors du tirage au sort.

Article 11 : Sanctions

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié en cas de récidive et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 12 : Modifications / Annulation

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Sur présentation d'un certificat médical couvrant la date de la course, l'organisation pourra procéder à un remboursement.

Article 13 : Assurance et Responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas de vol.

Bien sportivement.